

CONSEIL METROPOLITAIN DU 10 AVRIL 2015
Délibération n° 2015 - 53

23 – DECHETS – COLLECTES - LANCEMENT DE CONSULTATIONS

Date de la convocation : le 03 Avril 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude LEMASSON

Présents : 70

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOLO Pascal, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CARDIN Céline, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, Mme DANIEL Karine, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, M. DUCLOS Dominique, Mme DUPORT Sandrine, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GRESSUS Michèle, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, Mme HOUEL Stéphanie, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, Mme PERNOT Mireille, Mme PIAU Catherine, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, Mme TOUCHEFEU Catherine, M. TRICHET Franckie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 20

M. ALIX Jean-Guy (pouvoir à Mme LUTUN Lydie), M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE STER Michèle), Mme BENATRE Marie-Annick (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à M. HUARD Jean-Paul), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme LAERNOES Julie), Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), M. GILLAIZEAU Jacques (pouvoir à M. LEMASSON Jean-Claude), M. GUERRIAU Joël (pouvoir à Mme MERAND Isabelle), Mme HAMEL Rozenn (pouvoir à M. RENEAUME Marc), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. HAY Pierre), M. LE BRUN Pierre-Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme LESKE Magali (pouvoir à M. BUREAU Jocelyn), Mme MAISONNEUVE Monique (pouvoir à Mme GESSANT Marie-Cécile), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme PREVOT Charlotte), M. PRAS Pascal (pouvoir à Mme CHEVALLEREAU Claudine), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme RODRIGUEZ Ghislaine (pouvoir à Mme CHOQUET Catherine), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. VEY Alain (pouvoir à M. MOUNIER Serge)

Absents : 7

M. ALLARD Gérard, M. BLINEAU Benoît, M. BUQUEN Eric, M. GRELARD Hervé, Mme GUERRA Anne-Sophie, M. PARPAILLON Joseph, M. RAMIN Louis - Charles

Direction Déchets

23 – DECHETS – COLLECTES - LANCEMENT DE CONSULTATIONS

EXPOSE

Le marché de collecte des déchets ménagers relatif à la collecte en porte à porte pour les ordures ménagères, aux encombrants sur rendez-vous et en apport volontaire pour le verre sur les communes du pôle Loire- Chézine comprenant les communes d'Indre, Couëron et Saint-Herblain arrive à échéance le 03 mars 2016.

1 – COLLECTE EN PORTE A PORTE DES DECHETS MENAGERS SUR LE TERRITOIRE DU POLE- LOIRE CHEZINE - LANCEMENT D'UN APPEL D' OFFRES OUVERT.

Ainsi, il est proposé de lancer une consultation sous la forme d'un marché global pour la collecte des déchets ménagers sur le pôle Loire Chézine, en raison d'une part, de la spécificité technique de la collecte des déchets en porte à porte sur un territoire de taille suffisante (choix des matériels, limitation des gaz à effet de serre, circuits longs ...) et d'autre part, de prestations financières maîtrisées.

A cet égard, il est précisé qu'une attention particulière sera portée au respect de l'environnement et à la prise en compte du développement durable, notamment en ce qui concerne l'utilisation de véhicules limitant les rejets polluants et par l'introduction d'une clause d'insertion professionnelle, prévue à l'article 14 du code des marchés publics.

Par ailleurs, au regard de l'importance du territoire concerné, soit environ 80 000 habitants, et de la volonté d'obtenir une concurrence la plus large possible pour cette consultation, il importe de donner aux candidats des délais suffisamment longs pour l'étude des moyens à développer pour la réalisation de la prestation demandée.

Ce marché concerne :

- La collecte des déchets ménagers résiduels en porte à porte (bacs roulants, conteneurs enterrés) et leur évacuation vers les UVE (unité de valorisation énergétique) d'Arc-en-Ciel à Couëron et d'Alcéa à Nantes,
- La collecte des déchets recyclables en porte à porte en sacs et en bacs et en conteneurs enterrés, et leur transfert vers le centre de tri d'Arc-en-Ciel et/ou d'Alcéa.

Le montant annuel du marché prévu est de 1 300 000 € HT pour une durée ferme de six années soit un total de 7 800 000 € HT.

Les crédits correspondants sont prévus au budget annexe déchets, article 611, opération 2786, contrats de collecte.

Conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la collecte des déchets ménagers en porte à porte sur le territoire du pôle Loire-Chézine.

2- COLLECTE DU VERRE ET DES ENCOMBRANTS SUR LES 23 COMMUNES HORS NANTES – LANCEMENT D UN APPEL D'OFFRES OUVERT

Afin d'optimiser économiquement par effet volume les prestations spécifiques de collecte du verre en apport volontaire et des encombrants actuellement réparties en lots dans les marchés de collecte, ces prestations sont regroupées pour l'ensemble des 23 communes hors Nantes dans un marché spécifique.

Ce marché, pour tenir compte des différentes échéances des marchés en cours d'exécution, entrera en vigueur le 4 mars 2016 pour les communes du pôle Loire Chézine, le 1^{er} avril 2016 pour les communes des pôles Sud Ouest et Loire Sèvre Vignoble et le 1^{er} août 2016 pour les communes des pôles Erdre et Loire et Erdre et Cens.

Il est donc proposé de lancer une consultation comprenant deux lots, compte tenu des spécificités techniques propres à chaque collecte du verre et des encombrants.

Lot n° 1 : collecte en apport volontaire du verre sur les 23 communes hors Nantes

- La collecte du verre en apport volontaire et son évacuation vers une aire de stockage à prévoir par les candidats.

Lot n° 2: collecte des encombrants sur les 23 communes hors Nantes

- La collecte des encombrants et leur évacuation vers le centre de tri haute performance d'Arc-en-Ciel.

Dans le cadre du développement des actions de l'agenda 21, le marché prend en compte :

- le respect de l'environnement, notamment en mentionnant l'attention portée à l'utilisation de véhicules limitant les rejets polluants,
- le développement durable dans la commande publique notamment par l'introduction d'une clause d'insertion professionnelle, prévue à l'article 14 du code des marchés publics.

Le marché sera conclu pour une durée ferme de 6 ans.

Le montant annuel du marché comprenant les 2 lots est estimé à 700 000 € HT soit un montant total de 4 200 000 HT pour les 6 années.

Les crédits correspondants sont prévus au budget annexe déchets, article 611, opération 2786, contrats de collecte.

Conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la collecte du verre et des encombrants sur les 23 communes hors Nantes.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la collecte des déchets ménagers en porte à porte sur le territoire du pôle Loire-Chézine
2. Autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la collecte du verre et des encombrants sur les 23 communes hors Nantes,

3. Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur par le Code des Marchés Publics, notamment à signer les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 10 Avril 2015

La Présidente de Nantes Métropole,



Johanna ROLLAND

La Présidente de Nantes Métropole certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 17 avril 2015 et reçue en préfecture le



Johanna ROLLAND